

POURQUOI aller en médiation ?



POUR :

- 1 **RÉSoudre LES DIFFICULTÉES QUE JE VIS**
- 2 **ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN MÉDIATEUR IMPARTIAL**
- 3 **FAIRE ENTENDRE MON POINT DE VUE ET ÉCOUTER CELUI DE L'AUTRE** dans le respect de chacun.
- 4 **RÉDUIRE LES IMPACTS NÉGATIFS QUE L'ÉVÉNEMENT A SUR MOI** (diminuer l'anxiété, reprendre confiance en moi, améliorer ma qualité de vie au quotidien, etc.)
- 5 **ÉVITER UN PROCÈS**
- 6 **RENOUER UNE BONNE RELATION**

La médiation recherche la résolution du conflit dans un cadre sécurisé et confidentiel



Des professionnels de la médiation assurent un service gratuit

PERMANENCES

- ▶ Les VENDREDIS de 11h30 à 13h30
- ▶ Chaque 1er VENDREDI du mois de 11h30 à 16h30

Université de la Nouvelle-Calédonie
Site des Ateliers
Département de Droit, Economie & Gestion
Avenue James Cook - Nouville

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

- ▶ Les LUNDIS de 11h30 à 13h30

811 508

- ▶ MAIL contact@imeditation.nc

pour en savoir plus

www.imeditation.nc

 [IMeditation.nc](https://www.facebook.com/IMeditation.nc)

L'Institut de Médiation de Nouvelle-Calédonie est une association Loi 1901.

Les médiateurs qui l'animent sont titulaires du diplôme Médiation civile, commerciale et du travail de l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Certains sont également inscrits sur la liste des médiateurs de la Cour d'Appel de Nouméa.

LA MÉDIATION

Pour
trouver
ensemble
votre
solution



Des relations difficiles avec votre propriétaire, votre employeur, vos voisins, votre famille, votre partenaire, un collègue, avez-vous pensé à la médiation pour améliorer la relation ?



Qu'est-ce que la médiation ?

C'est un mode de résolution des conflits

- Vous cherchez des solutions avec l'aide d'un médiateur neutre et impartial
- Le médiateur vous aide à communiquer vos besoins et vos intérêts pour trouver une solution gagnant-gagnant avec l'autre

« La médiation nous a permis de renouer un dialogue qui n'existait plus depuis très longtemps »
Jean-Paul



« C'était le seul moyen pour nous d'exprimer nos émotions et de se débarrasser de la rancœur accumulée » Anne-Sophie



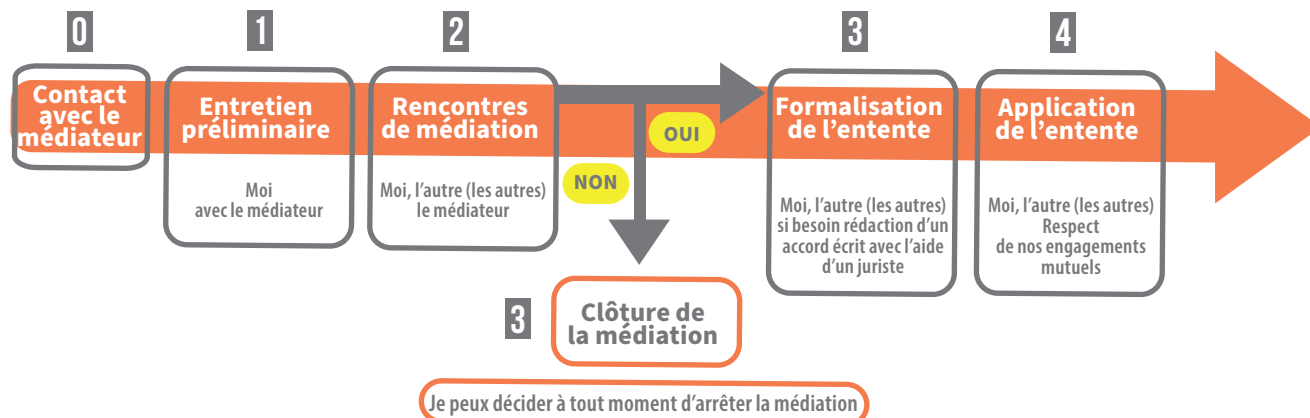
QUI peut aller en médiation ?

Toute personne qui souhaite résoudre un conflit ou une difficulté à l'amiable.

QUAND puis-je aller en médiation ?

Lorsque je vis une situation conflictuelle que je n'arrive pas à résoudre et/ou que la communication est difficile.

Comment se déroule une médiation ? 4 ETAPES



Comment

aller dans une démarche de médiation ?

Il faut que les personnes impliquées ...

- soient volontaires à participer
- acceptent la confidentialité de la démarche
- désirent être accompagnées par un médiateur

Exemples de conflits résolus grâce à la médiation

RELATIONS DE VOISINAGE : copropriété, lignes mitoyennes, clôtures, servitudes.

RELATIONS FAMILIALES : séparation, garde d'enfants, succession, tensions ou conflits de couple ou de famille.

RELATIONS DE TRAVAIL : gestion des ressources humaines, grèves ou autres conflits collectifs...
conflit entre employeur et salarié pendant l'exécution du contrat ou après la rupture du contrat de travail.